



Quelles sont les conditions ?

- ✓ La parcelle doit être sur le territoire du Haut-Bassin de la Loire
- ✓ La parcelle doit être en Zone Humide ou en bord de Cours d'Eau
- ✓ Une convention tri-partite doit être signée entre le SICALA, l'exploitant et le propriétaire le cas échéant
- ✓ L'acceptation des travaux implique l'exercice gratuit du droit de pêche par l'association locale pendant 5 ans.
- ✓ Le SICALA réalise les travaux



Quels financements ?

Coût moyen d'un abreuvoir :
800/1900€

	Ardèche	Haute-Loire
Subventions (Agence de l'Eau, Région, Département 43, Fédération de Pêche de Haute-Loire)	80%	75%
Collectivités Locales	20%	25%



Qui contacter ?

www.facebook.com/CTHBL

JE SOUHAITE AMÉNAGER UN ABREUVOIR EN ZONE HUMIDE OU EN BORD DE COURS D'EAU.

JE CONTACTE : LE SICALA

Technicien de Rivières : Jonathan Russier
04.86.11.30.85 / 06.07.24.67.34
jonathan.russier@sicalahauteloire.org

JE SOUHAITE ÉVALUER MES BESOINS EN POINTS D'ABREUVEMENTS EN FONCTION DE MES OBJECTIFS DE PATURAGES.

JE CONTACTE : LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

C.A. de l'Ardèche : Anne DUMETZ
04.75.20.28.00
anne.dumetz@ardeche.chambagri.fr

C.A. de la Haute-Loire : Mireille GARDES
04.71.07.21.00
mgardes@haute-loire.chambagri.fr

Contrat territorial du Haut-Bassin de la Loire

SICALA, Rue J. Barbe
07470 COUCOURON

Animateur : Alexandre DUPONT

04.66.46.11.07 / 06.84.83.19.02

alexandre.dupont@sicalahauteloire.org



Contrat Territorial Haut-Bassin de la Loire

Mise en place de points d'abreuvement



BORDS DE COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES



Le Contrat Territorial du Haut-Bassin de la Loire



Quels aménagements sont réalisables?

Le Contrat Territorial est un outil financier créé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne afin de réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. Il est conclu pour une durée de 5 ans avec le porteur de projet, les maîtres d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers.

2017  2021
● 5 ANNÉES ●

pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

LE SICALA



Le Syndicat Inter-Communal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents est une collectivité territoriale de Haute-Loire. Il est le porteur de projet de ce Contrat Territorial. Le SICALA assure la coordination du contrat via une cellule animation. Il est le principal opérateur des actions de restauration et d'entretien des cours d'eau. Il s'appuie dans ce cadre sur ses équipes d'insertion.

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Partenaires majeurs du Contrat Territorial, les deux Chambres d'Agriculture ont participé à construction d'un programme d'actions agricoles suite à une concertation avec leurs ressortissants locaux.

Le partenariat avec les organisations environnementales a déjà permis d'aboutir à la mise en œuvre de projets concrets conciliant agriculture et préservation des ressources naturelles.



La nature des aménagements à mener est établie en concertation entre l'exploitant et le technicien après visite sur la parcelle, la CA peut aider l'exploitant à préparer son projet en fonction des besoins du cheptel.

LES BACS DÉPORTÉS

En plastique ou en béton, le bac-abreuvoir peut être alimenté par gravité ou par siphon depuis une source, une mare, un ruisseau voir même une zone humide.

Un dénivelé minimum sur la parcelle est nécessaire pour assurer l'alimentation du bac. La taille ou le nombre de bac peut être adapté en fonction du nombre de bêtes sur la parcelle.

Sur zone humide, un système de puisard, situé en amont, peut être mis en place pour servir de réservoir. Dans ce cas, l'arrivée d'eau au niveau du bac est équipée d'un flotteur à niveau constant pour limiter le prélèvement. Dans tout les cas un système de vidange permet l'entretien du bac et sa mise à sec pour l'hiver.



LES POMPES À MUSEAU

Il s'agit d'une pompe mécanique que les animaux actionnent pour prélever l'eau depuis une mare, un cours d'eau voir un puits. Ce système permet de pomper environ 0.5l d'eau jusqu'à 7 m de profondeur à chaque actionnement.

Cette technique est peu adaptée aux vaches laitières, fortes consommatrices en eau. Il faut compter 1 pompe pour

6 à 8 vaches allaitantes ou 1 pompe pour 8 à 10 génisses.

Les pompes à museau ne nécessitent que peu d'entretien, il faut toutefois vérifier régulièrement quelles ne se désamorcent pas et que la crépine d'alimentation soit bien toujours dans l'eau.



LES DESCENTES AMÉNAGÉES

En aménageant les berges et l'accès du bétail au cours d'eau il est tout à fait possible de concilier l'usage d'abreuvement en améliorant les conditions sanitaires et la qualité de l'eau.

Cette technique, très rustique, consiste à aménager un accès privilégié au cours d'eau pour le bétail. La descente au cours d'eau est encadrée par des barrières en bois et le bétail n'a ainsi pas directement accès au lit du cours d'eau.

La mise en place d'un substrat drainant assurera le maintien d'un accès sain même en période humide ou après une fréquentation accrue par les bêtes. La pose d'une clôture le long de la rive permettra de protéger la berge du piétinement.

Cette technique est bien adaptée au cours d'eau de gabarit moyen (~1-3m de large) et dont l'écoulement est permanent.



Le Sicala finance également les clôtures et les travaux de restauration des berges associés à ces aménagements !